

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD.

Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN

Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER, M. Cédric BOUGON

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie FLÉGEAU

Date de la convocation et d'affichage : 4 juillet 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Objet de la Délibération
n°20220711-111

-PERSONNEL :

- **RENOUVELLEMENT DE CONTRATS :**
- **CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE 1 AN D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET (32h) POUR LE SERVICE SCOLAIRE**

Un agent du service scolaire est titulaire d'un contrat aidé jusqu'au 29 juillet 2022 et a validé la première session de formation du BAFD. La mission locale de Dinan a confirmé qu'il n'est plus possible de renouveler ce contrat actuellement. Il convient cependant, de permettre à cet agent de poursuivre sa formation pour le fonctionnement du service. Cet agent complète le travail des responsables d'accueil périscolaires (titulaires du BAFD) sur les sites de Jugon et Dolo et effectue des tâches d'entretien des locaux et surveillance cour et cantine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler le contrat de cet agent, pour 1 an à temps non complet (32h) à compter du 1^{er} août 2022, rémunéré à 100 % du SMIC.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN


